

#### AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Rapport de présentation des orientations budgétaires 2020 des budgets annexes :

Eau, Assainissement, SPANC, Déchets Ménagers

Conseil d'agglomération du 14 novembre 2019

### <u>Préambule</u>

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT.

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- les engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- la structure des effectifs :
- les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail...

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération à la rubrique « finances de l'ARC » (https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-larc).

#### Introduction

Le présent rapport résume les orientations budgétaires des budgets : Eau, Assainissement, SPANC, Déchets Ménagers.

Le vote de ces budgets 2020 intervient avant la clôture de l'exercice 2019.

Aussi, il est proposé d'exclure une partie des dépenses recensées du budget primitif pour les inclure au futur budget supplémentaire (BS), dépenses qui seront financées par les résultats excédentaires de l'exercice 2019.

De même les évolutions des compétences en 2020 seront intégrées au fil de l'eau lors des décisions budgétaires futures (exemples de la compétence « défense extérieure contre l'incendie (DECI) » mentionnée au niveau du budget Eau et de la compétence « eaux pluviales évoquée au niveau du budget Assainissement).

À noter que la préparation des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aérodrome, et transport) sera menée simultanément avec celle du budget principal.

**Sommaire** 

# I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020 DES BUDGETS ANNEXES: EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC ET DECHETS MENAGERS

#### A- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020 DU BUDGET EAU

## I. Le contexte

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau.

Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entrainé la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

Les communes de Compiègne, Lacroix St Ouen, Bienville, Margny-lès-Compiègne et Venette ont signé des conventions de gestion avec l'ARC en 2017.

Ces conventions ont été renouvelées pour une année supplémentaire (2018) pour les communes de Bienville, Margny-lès-Compiègne et Lacroix St Ouen.

À noter que La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire la compétence " eau " aux communautés d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, l'Arc qui exerçait déjà la compétence « eau » à titre « optionnelle » l'exercera à compter de 2020 à titre « obligatoire ». Un arrêté préfectoral constatera ce changement dans nos statuts consécutif à cette disposition législative.

Par ailleurs, une étude est en cours pour mesurer les incidences financières et juridique de la prise de compétence « défense extérieure contre l'incendie (DECI) ».

Cette prise de compétence est à rattacher au budget principal, mais est aussi liée au budget annexe de l'Eau car elle peut impliquer pour partie de mener des travaux de renforcement des réseaux d'adduction en eau susceptibles de s'inscrire dans le cadre de la programmation des travaux de renouvellement de ces réseaux.

Les conclusions de cette étude seront prises en compte lors des décisions budgétaires modificatives futures.

#### II. Le bilan de l'année 2019

- La reprise de la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable des communes de Margny-lès-Compiègne, Bienville, et Lacroix Saint Ouen,
- La Reprise de :

- ✓ SIAEP de Verberie St Vaast De Longmont
- ✓ Néry
- ✓ Saintines
- ✓ Béthisy-St-Pierre
- La poursuite des travaux de renouvellement de canalisation d'eau sur le territoire.
- La maitrise d'œuvre pour des travaux de génie civil sur le réservoir de La Croix St Ouen
- La mise en place de plans de gestion différenciée au sein des communes visant le « zéro pesticide »,
- Le développement du bio dans la restauration collective en aidant les communes à rédiger leurs cahiers des charges lors des renouvellements de marchés d'alimentation.

# III. Les objectifs de l'année 2020

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- La poursuite du renouvellement des canalisations (programme qui sera présenté en commission développement durable)
- Le lancement des travaux de reprise du génie civil du réservoir de La Croix St Ouen
- L'étude de maitrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de Clairoix, St Sauveur,
   Saintines, St Vaast de Longmont, Choisy au Bac.
- Le lancement des travaux du SDAEP (la construction d'un réservoir aux Hospices et d'une station de surpression ; la création d'une station de surpression au niveau de la rocade ; le secours de la commune de Bienville)
- Le lancement d'une étude de faisabilité sur le traitement des nitrates à Baugy
- La poursuite de l'accompagnement des communes pour développer le bio dans la restauration collective
- Le lancement d'une étude de plan d'alimentation territorial en partenariat avec les EPCI voisins
- La poursuite de l'accompagnement des communes sur le « zéro phyto »
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs avec notamment la création d'un « groupe bio » ; le développement des filières courtes, et le contrat azote…

# IV. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

## a. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	376 200	465 536	24%
012- Charges de personnel et frais assimilés	143 000	145 800	2%
66- Charges financières	47 142	73 923	57%
023- Virement à la section d'investissement	955 987	657 040	-31%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	669 504	871 597	30%
Total	2 191 833	2 213 896	1%
Recettes de fonctionnement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 600	39 348	-53%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	2 100 000	1 900 000	-10%
74 Subventions d'exploitation	8 233	260 048	3059%
75 Autres produits de gestion courante	-	14 500	
Total	2 191 833	2 213 896	1%

BP avant reprise des résultats DOB avant reprise des résultats

Avec +22 K€ de dépenses supplémentaires, la section de fonctionnement affiche globalement une quasi stabilité par rapport au budget 2019 (avant la reprise des résultats 2019).

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses de fonctionnement :

#### + 89 k€ de Charges à caractère général liés principalement à :

(-50 K€) : d'achat d'eau (dépense à la charge du délégataire dans le cadre de la nouvelle DSP)(+231 K€) : de frais d'études.



À noter 290 k€ de prévus au budget pour financer :

- ✓ l'étude sur les circuits courts en partenariat avec les EPCI voisins (90 k€), (subventionnée à 80%)
- ✓ la mise à jour de l'étude sur l'exploitation des forages de Rethondes afin de redéposer la demande déclaration d'utilité publique (DUP) et refaire la procédure d'enquête publique (l'arrêté du périmètre de la DUP DE Rethondes cassé par le tribunal administratif) (20 k€)
- ✓ le Nitrascope : un outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates (120 k€) (subventionnée à 80%)
- √ l'étude sur le bassin d'alimentation de captage de Nery (60 k€)

(-100 K€) : de redevances versées à l'agence de l'eau (dépense à la charge du délégataire dans le cadre de la nouvelle DSP)

(+8 k€): autres dépenses (honoraires, contrats de prestations de services,...)

**+2,8 k€ de charges de personnel** (les 145,8 k€ intègrent l'équivalent de 3 ETP + La contrepartie financière versée par l'ARC à la commune de la Croix Saint Ouen pour le suivi et le contrôle des travaux des délégataires (délibération du 20 décembre 2018));

#### (-299) k€ de virement à la section d'investissement ;

- + 202 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections liés au changement de périmètre ;
- **+27 k€ de charges financières** (changement de périmètre) : il s'agit de l'ajustement du remboursement de la dette suite au travail en cours pour l'intégration des emprunts des budgets eau des communes et des syndicats concernés par la reprise de la compétence « distribution et production d'eau» par l'ARC.

Les dépenses de fonctionnement seront financées par :

- 1,9 M€ de redevances collectés
- 39 k€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 260 k€ de Subventions : Circuits courts, Nitroscope,...
- 14,5 k€ de loyers

# b. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 600	39 348	-53%
16- Emprunts et dettes assimilées	137 608	230 387	67%
20- Immobilisations incorporelles	114 283	217 000	90%
21- Immobilisations corporelles	500 000	611 902	22%
23- Immobilisations en cours	850 000	715 000	-16%
Total	1 685 491	1 813 637	8%
Recettes d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
021 Virement de la section d'exploitation	955 987	657 040	-31%
040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections	669 504	871 597	30%
27 Autres immobilisations financières	50 000	-	-100%
13- subventions d'investissement	-	285 000	
			-
10- Dotation, fonds divers et réserves	10 000	-	-100%

BP avant reprise des résultats DOB avant reprise des résultats

Le programme d'investissement 2020 est le suivant :

Programme d'investissement 2020	Projet du budget avant reprise des résultats	Projet du budget Complémentaire après reprise des résultats	Total
Étude génie civil des réservoirs de St Sauveur /			
Saintines / Nery / Lachelle / Clairoix / Choisy au	90 000	-	90 000
Bac			
Diagnostic des réseaux sensibles aux inondations (PAPI)	50 000	-	50 000
Étude de faisabilité dénitratation Baugy	70 000	-	70 000
Achat de deux terrains pour l'implantation d'un réservoir et d'un surpresseur (SDAEP)	-	250 000	250 000
Automatisation secours ex SIAEP Choisy au Bac	65 000	-	65 000
Travaux sur le réservoir de Lacroix St Ouen	200 000	-	200 000
SDAEP: Travaux sur réservoirs + surpression Hospices + surpression Namur + modification du fonctionnement du réservoir intercommunal de Margny les Compiègne	250 000	515 000	765 000
SDAEP: Canalisations + Secours communes ou syndicats	200 000	-	200 000
Renouvellement de canalisations	611 902	688 098	1 300 000
Aléas travaux 10%		299 000	299 000
TOTAL	1 536 902	1 752 098	3 289 000

Les 1,5 M€ sont intégrés chapitre 20-21-23 de la section d'investissement (tableau précédent)

Les dépenses d'investissement seront financées somme suit:

- 657 k€ de virement de la section d'exploitation ;
- 872 k€ d'opérations de transfert entre sections ;
- 285 k€ : de subventions (40k€ diagnostic des réseaux sensibles aux inondations, 35 k€ pour l'étude de faisabilité de dénitratation à Baugy, 210 k€ pour le schéma directeur).

À noter, les résultats 2019 seront repris dans le cadre d'une future décision modificative et permettront d'intégrer 1,7 M€ de travaux détaillés dans le tableau ci-dessus.

À rappeler que compte tenu de l'importance du programme de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), l'ARC a constitué deux provisions de 1,5 M€ et 0,8 M€ en 2017 et 2018 en complément de la provision de 1,136 M€ constituée en 2010 soit une provision totale de 3,4 M€ afin d'en assurer partiellement le financement et donc limiter le recours à l'emprunt.

Pour information, 600 k€ environ ont été engagés à ce jour dans le cadre du SDAEP, 1,2 M€ prévu en 2020 pour un coût global estimé à 7 M€ environ.

## V. Plan pluriannuel d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2020-2022 sont détaillées en annexe 1.

#### **B- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

## I. Le contexte

Un système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.

Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne est constitué de huit systèmes d'assainissement, auxquels se sont ajoutés au 1 er janvier 2018

(Suite à l'élargissement de la compétence « Assainissement » aux communes de l'ex-CCBA après la fusion des deux EPCI au 1er janvier 2017) :

- le système de la station d'épuration de Verberie
- et celui de la station d'épuration de Béthisy Saint Pierre.

La commune de Saintines étant raccordée sur la station de St Sauveur déjà gérée par l'ARC, le nouvel EPCI n'aura que les réseaux à gérer en plus.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire la compétence " assainissement " aux communautés d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, l'Arc qui exerçait déjà la compétence « assainissement » à titre « optionnelle » l'exercera à compter de 2020 à titre « obligatoire ». Un arrêté préfectoral constatera ce changement dans nos statuts consécutif à cette disposition législative.

En outre, la loi NOTRe, précise que " la compétence "assainissement" inclut la gestion des eaux pluviales" et cette gestion revient donc obligatoirement à l'Arc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il faut préciser que ce rattachement de la gestion des eaux pluviales « urbaine » à la compétence "assainissement " ne remet pas en cause la qualification juridique de « service public administratif » de la gestion des eaux pluviales qui se distingue donc du service public d'assainissement qui est considéré pour sa part comme un service public industriel et commercial.

Cette différence de qualification juridique implique une répartition de la charge financière entre le budget principal et le budget assainissement en fonction de la nature des réseaux

Un travail d'analyse des conséquences financières et juridique de cette gestion par l'Arc des eaux pluviales est en cours.

# II. Le bilan de l'année 2019

- Plusieurs centaines de raccordements et de mises en conformité ont lieu chaque année ainsi que les travaux de réhabilitation du réseau pour un montant de 310 000 € HT.
- La poursuite des travaux engagés pour l'intégration des communes de l'Ex-CCBA notamment des travaux à Verberie rue de Saintines et rue Saint Pierre.
- La poursuite de la réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants et remplacement du réseau rue Victor Hugo à Choisy-au-Bac suite à l'effondrement.
- Dans la continuité de la construction de la station d'épuration de Choisy-au-Bac, la création d'un bassin d'orage.
- Le raccordement de la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen avec un passage sous voie SNCF en octobre 2019.
- La création d'un réseau eaux usées rue de la Mabonnerie à Verberie.
- Le démarrage de l'étude de desserte des zones à urbaniser en lien avec le PLUi

## III. Les objectifs de l'année 2020

- La poursuite des travaux engagés pour l'intégration des communes de l'Ex-CCBA.
- La mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore sur la station de Clairoix.
- La poursuite de la réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants.
- La suppression de la lagune de Lachelle suite aux travaux de raccordement de la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen.
- La réalisation d'une étude d'impact pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station intercommunale de Lacroix Saint Ouen et travaux sur les déversoirs d'orage pour la mise en place de l'autosurveillance.
- La réhabilitation de postes de refoulement, montrant de fortes dégradations de leur génie civil et la mise en place d'un traitement anti-H2S.
- La création de postes de refoulement à Compiègne (à proximité de la caserne des pompiers) ainsi qu'entre Jonquières et Le Meux.
- Le dévoiement du réseau au niveau du stade de foot de Margny les Compiègne.
- L'accompagnement du programme de Gestion Urbaine de proximité (GUP) : Echarde et Vivier Corax à Compiègne.
- La poursuite des travaux sur Verberie rue Saint Pierre et rue Jean Dhours.
- La reprise du réseau square Claude Mercier à Compiègne.
- Le dévoiement du réseau rue du Tour de Ville à Clairoix.
- La reprise ponctuelle sur réseau rue du Docteur Chopinet à Béthisy Saint Pierre.

# IV. <u>L'équilibre budgétaire</u>

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

#### a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	484 000	460 500	-5%
012- Charges de personnel et frais assimilés	150 000	150 000	0%
66- Charges financières	541 803	467 590	-14%
022- Dépenses imprévues	9 426		-100%
023- Virement à la section d'investissement	514 915	525 562	2%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 247 649	2 372 110	6%
Total	3 947 793	3 975 762	1%
Recettes de fonctionnement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	579 093	582 062	1%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 264 000	3 264 000	0%
74 Subventions d'exploitation	100 000	100 000	0%
75 Autres produits de gestion courante	4 700	4 700	0%
77 Produits exceptionnels	-	25 000	
Total  BP avant reprise des résultats	3 947 793	3 975 762	1%

BP avant reprise des résultats DOB avant reprise des résultats Une progression globale de +28 K€, soit un budget quasi équivalent à celui de 2019 :

- 23,5 k€ de charges à caractère général.

À noter, les principales dépenses concerneraient les travaux d'entretien des réseaux (200 k€), les frais d'études (Modélisation du réseau et Assistance à Maitrise d'ouvrage pour 60 k€) et les honoraires (renouvellement des contrats dont la CSP de Verberie pour 60 k€).

- -74 k€ de charges financières (grâce aux efforts de désendettement engagés par l'ARC depuis quelques années)
- -9 k€ de dépenses imprévues ;
- +10 k€ de virement à la section d'investissement
- + 124,5 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)

Les dépenses de fonctionnement seront financées principalement comme suit :

- 582 k€ d'opération de transfert entre sections
- 3 M€ de redevances collectées. Montant équivalent à celui prévu en 2019
- 264 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015)
- 100 K€ de primes d'épuration.

NB : le projet du budget est construit sur la base du maintien de la redevance assainissement au niveau de 2019.

b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	579 093	582 062	1%
16- Emprunts et dettes assimilées	2 550 201	2 071 884	-19%
20- Immobilisations incorporelles	143 192	210 000	47%
21- Immobilisations corporelles	349 078	543 000	56%
23- Immobilisations en cours	680 000	1 225 726	80%
27- Autres immobilisations financières	-	50 000	
Total	4 301 564	4 682 672	9%
Recettes d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
Recettes d'investissement  001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	BP 2019*  514 915	DOB** 2020 525 562	Évolution 2%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 021 Virement de la section d'exploitation			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 021 Virement de la section d'exploitation 040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections	514 915	525 562	2%
	514 915	525 562 2 347 110	2%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 021 Virement de la section d'exploitation 040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections 27 Autres immobilisations financières	514 915 2 247 649	525 562 2 347 110 50 000	2%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 021 Virement de la section d'exploitation 040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections 27 Autres immobilisations financières 13- subventions d'investissement	514 915 2 247 649 - 39 000	525 562 2 347 110 50 000 240 000	2% 4% 515%

BP avant reprise des résultats

Le programme d'investissement 2020 est le suivant :

DOB avant reprise des résultats

Programme d'investissement 2020	Projet du budget avant reprise des résultats	Projet du budget Complémentaire après reprise des résultats	Total
Travaux sur réseaux (21532)			
Mise en conformité toutes communes	500 000	400 000	900 000
Réhabilitation toutes communes	300 000	400 000	900 000
Gestion Urbaine de Proximité (GUP)			
Travaux sur stations (2313)			
Step de choisy (Restes à réaliser)			
Traitement phosphores clairoix	555 726	794 274	1 350 000
Création de 2 postes de refoulement			
Traitement anti-H2S sur poste			
Travaux sur réseaux (2315)			
Travaux déversoir d'orage Compiègne			
Compiègne square Claude Mercier: remplacement réseau			
Béthisy Saint Pierre rue du Docteur chopinet: reprise de chute sur réseau	630 000	690 000	1 320 000
Contrôles finaux Lachelle			
Raccordement Lachelle (restes à réaliser)			
Clairoix rue du Tour de Ville: dévoiement réseaux			
Etudes (2031)			
Etudes sur réseaux avant réhabilitation	200 000		200 000
Etude autosurveillance réseau	200 000	-	200 000
Schéma directeur assainissement			
Achat de terrain (2111)			
Terrain choisy déversoir d'orage/ Poste de refoulement de Lachelle	25 000	-	25 000
Terrain choisy face cimetière			
Matériel de transport (2182)	18 000		18 000
Remplacement d'un véhicule	16 000		16 000
Aléas 10%		381 300	381 300
Total	1 928 726	2 265 574	4 194 300

Les 1,9 M€ sont intégrés chapitre 20-21-23 de la section d'investissement (tableau précédent)

Les dépenses d'investissement seront financées principalement comme suit:

- 526 k€ de virement de la section d'exploitation
- 2.3 M€ d'opérations de transfert entre sections
- 240 k€: de subvention (Traitement phosphore 30%)
- 1,5 M€ d'emprunts (l'emprunt affiché pour équilibrer la section d'investissement sera annulé après la reprise des résultats de l'exercice 2019)

À noter que les résultats 2019 seront repris dans le cadre d'une future décision modificative et permettront d'intégrer 2,3 M€ de travaux détaillés dans le tableau cidessus.

# V. Plan pluriannuel d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2020-2022 sont détaillées en annexe 2.

#### C- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2020 DU BUDGET SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées

L'assainissement non collectif concerne environ 200 propriétés sur le territoire de l'Ex-ARC (soit 1% environ des propriétés raccordées au réseau d'assainissement collectif).

Ce service a été étendu aux communes de l'Ex-CCBA au 1er janvier 2018 d'où un apport significatif en matière d'installations à réaliser pour le compte de particuliers.

L'évaluation des besoins liés à ce transfert de compétence est en cours. Nous procéderons à des ajustements budgétaires lors des décisions budgétaires modificatives prévues en 2020.

## Le projet du budget 2020, ne prévoit pas d'évolution des tarifs entre 2019 et 2020.

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

#### a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
011- Charges à caractère général 012- Charges de personnel et frais assimilés	2 100 10 500	2 220 10 380	6% -1%
Total	12 600	12 600	0%
Recettes de fonctionnement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
002- Résultat de fonctionnement reporté 70- Ventes de produits fabiqués, prestations de services	12 600	12 600	0%
Total			

BP avant reprise des résultats DOB avant reprise des résultats

Les charges de personnel correspondent à 30% du temps d'activité d'un agent affecté pour le reste de son activité au budget assainissement.

# b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
00 1 17 1			
20- Immobilisations incorporelles	-	-	
4581- Opérations sous mandat - dépenses	145 000	145 000	0%
Total	145 000	145 000	0%
Recettes d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	
4581- Opérations sous mandat - recettes	145 000	145 000	0%
Total  BP avant reprise des résultats	145 000	145 000	0%

Les dépenses d'investissement concernent :

DOB avant reprise des résultats

7 installations à Lachelle pour 105 K€
 2 installations à Venette pour 40 K€

#### D- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020 DU BUDGET DECHETS MENAGERS

Le projet du budget 2020 est construit sur la base des hypothèses ci-dessous :

- Maintenir le taux de la TEOM (sur l'ancien périmètre de l'Ex-ARC),
- Maintenir la redevance des ordures ménagères (périmètre de l'ex-CCBA) :
   Délibération du 29 septembre 2019.

# I. <u>L'équilibre budgétaire</u>

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

# a. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
011- Charges à caractère général	6 991 908	7 179 414	3%
012- Charges de personnel et frais assimilés	168 604	200 000	19%
042- Opérations d'ordre de tranfert entre sections	136 491	147 018	8%
65- Autres Charges de gestion	262 135	281 249	7%
66- Charges financières	3 858	2 481	-36%
67- Charges exceptionnelles	22 000	27 000	23%
Total	7 584 996	7 837 161	3%
Recettes de fonctionnement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
002- Résultat de fonctionnement reporté	_	-	-
70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 011 000	1 040 000	3%
73- Impôts et taxes	6 544 996	6 680 000	2%
74- Dotations, subventions et participations	27 000	115 661	328%
77- produits exceptionnels	2 000	1 500	-25%
Total	7 584 996	7 837 161	3%

BP avant reprise des résultats DOB avant reprise des résultats

Le projet du budget 2020 enregistre une évolution de +252,1 k€ par rapport au budget primitif 2019 liée à l'évolution du niveau des recettes prévues avant la reprise des résultats :

- + 29 k€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (sur la base des recettes encaissées en 2018).
- + 135 k€ de taxes d'enlèvement des ordures ménagères (sur la base du produit 2019 notifié en cours d'année)
- + 88,6 k€ de subventions (ambassadeurs du tri, soutien verre,..)

## (-0,5) k€ de produits exceptionnels.

À noter que les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 recensées à ce jour sont de l'ordre de 9 M€ environ détaillés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2019 avant reprise des résultats	Budget après reprise des résultats	CA prévisionnel 2019	Projet budget 2020	Commentaires
<b>⊞011-CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	6 991 908	8 453 508	8 104 248	8 431 000	
<b>⊞012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	168 604	168 604	180 000	200 000	Recrutement un messager du tri. Les crédits prévus en 2019 seront ajustés en DM
<b>⊞042-OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	136 491	153 050	153 050	147 018	Amortissements
<b>■65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	262 135	297 935	301 240	281 249	
6534-COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS					
6541-CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000	28 000	28 000	5 000	Créances admises en non valeur
6558-Autres contributions obligatoires	179 309	179 309	177 682	179 459	Dette VEOLIA Subvention versée aux communes pour la distribution des sacs
657341-Subv fnct communes membres GFP	40 086	40 086	45 017	46 250	(coût 2019 sera ajusté en DM)
6574-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	37 740	50 540	50 540	50 540	Subvention recyclerie
65888-CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE		-	1		
<b>⊞66-CHARGES FINANCIERES</b>	3 858	3 858	3 858	2 481	
<b>■67-CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	22 000	22 000	23 000	27 000	
6714-CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	20 000	16 222	18 000	20 000	Achat godies pour diverses manifestations
673-TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 000	5 778	5 000	7 000	Annulation des titres sur exercices antérieurs
Total général	7 584 996	9 098 954	8 765 396	9 088 747	

Les charges à caractère général pour l'année 2020 sont évaluées à 8,3 M€, dont 7,7 M€ sont liés aux contrats de prestations de services :

Contrats de prestations de services	Budget primitif 2019 avant reprise des	Budget après reprise des résultats	CA prévisionnel 2019	Projet budget 2020
⊟ARC	5 348 642	6 810 242	6 517 378	6 668 610
Distribution sacs ARC	82 800	82 800	65 000	82 800
Local déchets "entretien des EV" ARC	3 600	4 600	2 800	4 000
Accès déchetteries ARC	2 003 944	2 003 944	1 907 090	2 021 000
Collecte territoire ARC (NCI)	1 121 399	2 581 998	2 570 000	2 611 676
Prestations diverses	79 083	79 083	413	
Collecte verre ARC	88 484	88 484	87 000	87 560
Recyclerie stockage et livraison des bacs et sac ARC	15 420	15 420	17 200	17 200
Traitement ARC	1 953 912	1 953 912	1 867 875	1 844 375
⊟CCBA	929 253	929 253	957 010	1 000 552
Collecte territoire CCBA	483 951	483 951	509 631	540 000
Collecte verre CCBA	20 452	20 452	25 294	23 065
Traitement CCBA	136 000	136 000	136 000	147 214
Accès déchetteries CCBA	288 850	288 850	286 085	290 273
Total général	6 277 896	7 739 495	7 474 388	7 669 162

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement pour l'année 2019 (avant la reprise des résultats) sont estimées à 7,8 M€.

Soit un besoin de financement prévisionnel de 1,2 M€ pour équilibrer la section de fonctionnement.

À signaler que : la prospective des dépenses et des recettes de fonctionnement d'ici la fin de l'exercice 2019 permet d'évaluer le résultat cumulé de fonctionnement (intégration des excédents des années antérieures) à 481 k€, montant à comparer aux 1,5 M€ de 2018.

Aussi pour équilibrer le budget 2020 après l'intégration du résultat prévisionnel 2019, il serait nécessaire de prévoir une participation du budget principal de l'ordre de 713 k€ environ (à ajuster après la clôture de l'exercice 2019) dans le cadre de la future DM1 du mois de mars 2020.

# b. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
16 Emprunts et dettes assimilées	46 426	47 788	3%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	2 150	115%
204- subventions d'équipement versées	68 000	240 000	253%
21 Immobilisations corporelles	403 900	338 700	-16%
Total	519 326	628 638	21%
D			
Recettes d'investissement	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	BP 2019*	DOB** 2020	Évolution
		DOB** 2020	Évolution 8%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections	136 491	147 018	8%
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections 10- Dotations, fonds divers et réserves	136 491 61 046	147 018 65 754	8% 8%

DOB avant reprise des résultats

# Le programme d'investissement 2020 est le suivant :

Programme d'investissement	Périmètre Ex-ARC	Périmètre Ex CCBA	Total
Travaux	34 000	0	34 000
21738_Travaux Bâtiment local déchets	25 000		25 000
2128_ Clôture Parcelle local Choisy et sécurisation de la 3ème travée ainsi que du bâtiment administratif	9 000		9 000
Subventions d'équipements	184 000	56 000	240 000
2042_Participation bailleurs			0
Projet Verberie		50 000	50 000
Projet Écharde	60 000		60 000
Projet Vivier Corax	54 000		54 000
Projet Le MEUX	50 000		50 000
Autres demandes	20 000	6 000	26 000
Achats de matériels	219 600	85 100	304 700
2188_bacs JAUNES BA		8 600	8 600
2188_bacs OM BA		8 500	8 500
2188_bacs JAUNES ARC	35 000		35 000
2188_bacs OM ARC	15 000		15 000
2148_Composteurs BA		8 000	8 000
2148_Composteurs ARC	40 000		40 000
2148_Lombricomposteurs	2 400		2 400
2152_Panneaux compostage pieds des immeubles et compostage partagé	6 000		6 000
2158_conteneurs à verre aériens BA		60 000	60 000
2158_conteneurs à verre aériens ARC	101 200		101 200
2158_conteneurs à verre enterrés ARC	20 000		20 000
Autres dépenses	2 150	0	2 150
2033_Annonces	2 000		2 000
2183_DSI	0	0	0
2051_DSI Licences	150	0	150
2182_ Achat d'un transpalette	0		0
Total	439 750	141 100	580 850

Les dépenses d'investissement seront financées somme suit:

- 147 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections
- 65 K€ de FCTVA
- 416 K€ d'emprunts (l'emprunt affiché pour équilibrer la section d'investissement sera ajusté après la reprise des résultats de l'exercice 2019).

À signaler, le résultat cumulé prévisionnel à la fin de l'exercice 2019 est estimé à 300 k€.

Aussi, le besoin de financement prévisionnel en investissement après la reprise des résultats de l'exercice 2019 est évalué à 116 k€ et par conséquent l'emprunt de 416 k€ affiché au budget primitif serait diminué de 300 k€.

À noter que les hypothèses annoncées ci-dessus seront affinées après la clôture de l'exercice 2019, et que le budget sera ajusté en conséquence.

# II. Plan pluriannuel d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2020-2022 sont détaillées en annexe 3.

## **II. AUDIT DE LA DETTE**

# A. SYNTHESE DE LA DETTE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, DECHETS MENAGERS) AU 01/01/2020

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunts
Budget Service de l'Eau	2 538 632 €	3,15%	10 ans et 5 mois	5 ans et 10 mois	25
Budget Assainissement	17 497 190 €	2,87%	16 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	48
Budget Déchets Ménagers	106 858 €	3,08%	2 ans et 7 mois	1 an et 8 mois	3
Dette consolidée au 01/01/2020	20 142 681 €	2,91%	15 ans et 3 mois	8 ans et 2 mois	76

<u>Durée de vie moyenne</u>: il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

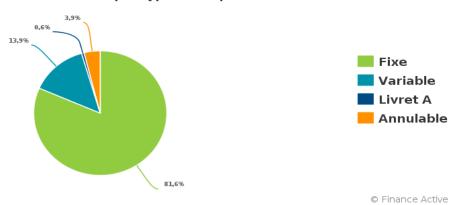
<u>Durée de vie résiduelle : (</u>exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

# B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT, SPANC, DECHETS MENAGERS)

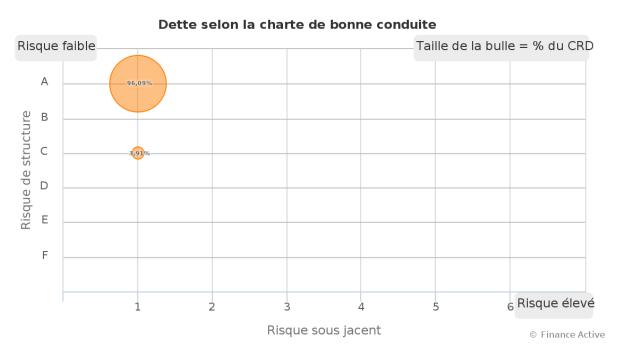
Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	16 429 369 €	81,56%	3,24%
Variable	2 800 396 €	13,90%	0,49%
Livret A	125 732 €	0,62%	2,79%
Annulable	787 185 €	3,91%	4,65%
Ensemble des risques	20 142 681 €	100,00%	2,91%

État généré au 01/01/2020

#### Dette par type de risque

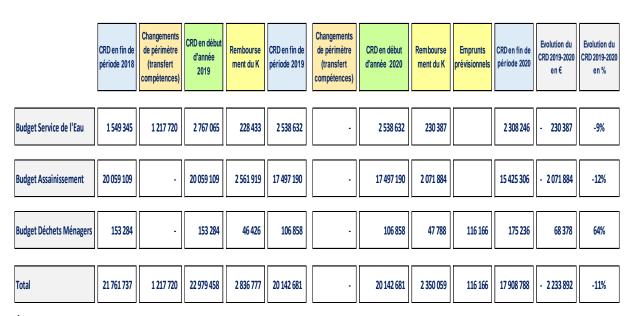


## C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « Gissler » Les 3,91% de l'encours correspondent au taux fixe annulable.

# III. <u>EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2018-2020)</u>



À fin 2020, le désendettement pour ces trois budgets est estimé à -2,3 M€ à comparer à 1,6 M€ prévus à fin 2019.

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.

# IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

Aussi les données prévisionnelles consolidées sur l'évolution de la situation financière de la collectivité seront détaillées lors du débat d'orientations budgétaires (du budget principal et des budgets annexes nécessitant une participation du budget général) prévu au conseil de février 2020.